



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)  
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 39
Votants	: 52
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Pascal PAILHA.

**CC-2023-404 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION DE MADAME  
STEPHANIE ISSARTEL EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Par courrier en date du 17 novembre 2023, Madame Cécilia FARRE a démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire au sein du conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo.

En référence à l'article L273-10 du Code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Le premier candidat appelé à pourvoir cette vacance au sein de la liste « Davézieux tout simplement » est Madame Stéphanie ISSARTEL, qui a déclaré accepter cette fonction.

Il convient donc, par la présente délibération, d'installer dans ses fonctions Madame Stéphanie ISSARTEL en qualité de conseillère communautaire, et en lieu et place de Madame Cécilia FARRE.

**VU** l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L27-5 et L273-10 du Code électoral,

### **DÉLIBÉRÉ**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Stéphanie ISSARTEL de la liste « Davézieux tout simplement », dans ses fonctions de conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération d'Annonay Rhône Agglo, en lieu et place de Madame Cécilia FARRE.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23

Publié le : 22/12/23

Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46457-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET